

Dépêche AEF : Réforme de la formation des enseignants : le gouvernement précise les modalités du concours et de l'alternance

8-11 minutes

Lors d'une réunion avec les syndicats, le 20 novembre 2019, le MEN et le Mesri ont précisé la réforme de la formation des enseignants. Les concours seront composés de 4 épreuves, dont un oral "d'entretien". Les ministères prévoient entre "10 000 et 12 000 alternants en M2 Meef", qui seront à tiers-temps. Pour Guillaume Gellé, de la GPU, "il est temps de se mobiliser pour construire les contenus des maquettes". Mais, pour Laurent Alexandre du Sgen-CFDT, "nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour cela". "On n'est pas plus avancés !", estime pour sa part Muriel Coret, du Snesup-FSU.



Site de l'Inspé de Gennevilliers Droits réservés - DR

Près de six mois après les dernières annonces ([lire sur AEF info](#)), les directions générales des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (DGRH, Dgesco et Dgesip) ont présenté aux syndicats d'enseignants de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mercredi 20 novembre 2019, des documents précisant et accompagnant la réforme de la formation

des enseignants en cours. Les thèmes abordés ont été essentiellement l'alternance et le futur concours.

En février 2019, les ministères avaient annoncé le déplacement du concours de fin de M1 en fin de M2 dès la session 2022 ([lire sur AEF info](#)), chamboulant par conséquent les contenus de formations et les conditions de l'alternance. La rentrée 2020 devrait donc être celle du début de la mise en place de ce nouveau modèle de formation et des nouveaux masters Meef.

Les contours de la réforme étaient néanmoins déjà connus ([lire sur AEF info](#)) : quatre épreuves (deux écrits, deux oraux) ; des étudiants de master Meef en alternance à tiers-temps en M2 ; un stage après le M2, dont la durée varierait selon le profil (AED, master Meef ou non...).

Des questions restaient en suspens : quel contenu pour ces nouvelles épreuves ? quelles épreuves d'admission pour les futurs enseignants d'EPS, de langues ([lire sur AEF info](#)) et les PLP ? quelle organisation pour la session 2021, année de transition entre les deux concours ([lire sur AEF info](#)) ? quel statut pour les alternants en M2 ?

30 % pour les écrits, 70 % pour les oraux ?

Concernant les épreuves du concours, le document présenté aux organisations mercredi, dont AEF info a eu copie, confirme bien les 4 épreuves : deux écrits d'admissibilité et deux oraux d'admission. Pour le second degré, les écrits seraient composés d'une épreuve disciplinaire avec une note éliminatoire placée à 5/20, mais "dont le niveau pourrait être ajusté en fonction des disciplines", et d'une épreuve didactique où le candidat doit élaborer une séquence pédagogique. Pour cela, il pourra s'aider notamment de ressources trouvées sur Internet.

Pour les écrits du concours du premier degré, il y aurait également une épreuve disciplinaire ainsi qu'une épreuve "professionnelle" où le candidat devra notamment "proposer une démarche d'apprentissage progressive".

Les oraux prendraient le même format pour les deux degrés : une épreuve de "conception et d'animation d'une séance" et une épreuve "d'entretien sur la motivation du candidat et sa connaissance de l'environnement et des enjeux du service public

de l'éducation". Le document précise que le "jeu des coefficients majorera le poids de l'oral par rapport aux écrits". Il a été évoqué des coefficients de 30 % pour les écrits et 70 % pour les oraux.

Le SNEP-FSU proteste contre la disparition de l'EPS du CRPE

Dans un communiqué du 21 novembre 2019, le Snep-FSU conteste le fait que, avec la réforme, "l'épreuve d'EPS est supprimée pour la première fois de l'histoire de la formation des enseignants du concours de recrutement des professeurs des écoles". Le syndicat d'enseignants d'EPS craint également que le futur format du concours de professeur d'EPS du second degré "supprime les épreuves sportives, ce qui serait un comble pour le recrutement d'enseignants d'EPS".

"Les équipes peuvent travailler" (B. Marin)

Désormais, pour Guillaume Gellé, responsable formation à la CPU, "il est temps de se mobiliser pour construire les contenus, d'autant que les délais ont été adaptés et que nous devons avoir produit les nouvelles offres de formation d'ici le mois d'avril, en sachant que les processus de validation des universités pourront être effectués après".

Toutefois, selon Laurent Alexandre, en charge de la question au Sgen-CFDT, "nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour construire les maquettes : nous ne connaissons ni la durée des épreuves, ni leur contenu, ni leur coefficient..." ([lire sur AEF info](#)). "Mais le plus important est arrivé, rassure Brigitte Marin, présidente du Réseau national des Inspé. Les fiches sont assez claires pour permettre aux équipes de travailler."

10 000 à 12 000 alternants de M2

L'autre pan de la réforme présenté mercredi est l'alternance en M2 Meef. Les alternants seront contractuels et exerceront un tiers-temps d'enseignement, de manière "filée ou massée". Le montant de la rémunération n'a pas été communiqué. Les lauréats du concours en M2 ayant suivi le master Meef seraient alors, l'année suivante, enseignant stagiaire à temps plein, quand les lauréats ayant suivi un autre master seraient, eux, à mi-temps. "Un stage à temps plein après le M2 est inacceptable", conteste Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes-FSU.

En outre, le ministère prévoit "entre 10 000 et 12 000 alternants en seconde année de master Meef", alors que les M2 Meef accueillent environ 24 000 étudiants actuellement. Parmi ces 24 000 étudiants, "la moitié vient de M1 Meef", indique le ministère, qui "considère donc qu'en cible, l'équivalent de la population issue des masters Meef 1 en stage alternant pourra être accueilli majoritairement dans les écoles et EPLE mais également dans d'autres structures", telles que l'AEFE voire les universités.

Autre conséquence : le nombre d'alternants défini pour le M2 induira le nombre de places en M1, ce qui, selon Antoine Boulangé, de la Ferc-CGT, "réduira la voilure de ces masters et, par conséquent, le nombre de formateurs".

Dès lors, "le développement du stage en alternance en seconde année de master implique d'identifier dans les académies le vivier d'étudiants qui bénéficiera du dispositif et les berceaux d'accueil des futurs alternants", précise le document.

Alors que les ministères affichent leur volonté de faire du master Meef la "voie d'excellence" vers le métier de professeur, des annonces apparaissent "contradictoires", pour Antoine Boulangé : "Comment en faire une voie d'excellence alors qu'on divise par deux le nombre de places en master Meef ? Puis, pour les étudiants, quel intérêt d'aller en Meef alors qu'il y a possibilité de faire un stage sans être passé par là et que le M2 nécessitera de gérer la préparation du concours, le stage et le mémoire ?"

"EN 18 mois, nous n'avons eu que ces documents de cadrage"

Finalement, si ces documents étaient attendus, ils laissent de nombreux acteurs sur leur faim. Déjà, pour Guillaume Gellé, "les avoir plus tôt aurait permis de travailler plus sereinement". Mais, pour Muriel Coret, du Snesup-FSU, "on n'est pas plus avancés !" après cette réunion. "Il y a des questions de faisabilité qui ne sont pas réglées, avec beaucoup d'impensés en termes organisationnels. Cette réforme n'est clairement pas assez aboutie pour la rentrée prochaine". Son syndicat a alors mis en ligne une [pétition](#) demandant le report de la réforme, revendication que porte également le Sgen-CFDT. Laurent Alexandre regrette également "encore une fois une approche segmentée de la formation des enseignants alors qu'il aurait été préférable de l'étudier dans sa globalité".

Muriel Coret souligne aussi que "les profs d'EPS, les PLP et les CPE sont oubliés". Et Laurent Alexandre de protester contre le fait qu'en "18 mois de réforme, nous n'avons obtenu que ces documents de cadrage, quand nous devrions maintenant produire des maquettes de formation en 4 mois..." "C'est jouable, assure Brigitte Marin, mais nous n'avons pas de temps à perdre."

Quel vivier aux concours 2021 et 2022 ?

La session des concours enseignants de 2021 sera celle de l'année de transition. Le concours sera celui en vigueur actuellement, pour les M1 - le nouveau concours ne se mettant en place qu'en 2022. Or, la cohorte d'étudiants qui sera en M1 en 2020-2021 sera celle qui suivra la formation en vue de passer le concours en 2022.

Les ministères ne pouvant pas, pour des questions RH, faire l'impasse d'une année de concours, les étudiants en M1 qui le souhaitent pourront passer - et donc potentiellement réussir - le concours en fin de M1. Ce seront alors autant d'étudiants qui ne passeront pas le concours en fin de M2, faisant craindre un manque de vivier pour cette année-là.